

RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 02505

Numéro SIREN : 795 407 535

Nom ou dénomination : 2CLEAN

Ce dépôt a été enregistré le 30/04/2024 sous le numéro de dépôt 7090

*certifiés  
comptes*

Désignation de l'entreprise : 2 CLEAN 1 | 2 |  
 Adresse de l'entreprise 76 RUE DE LA MINE 34980 SAINT-GELY-DU-FESC Durée de l'exercice précédent \* 1 | 2 |

Numéro SIRET \* 7 9 5 4 0 7 5 3 5 0 0 0 1 7 Néant  \*

				Exercice N clos le, <span style="float: right;">3   1   1   2   2   0   2   2  </span>		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3		
Capital souscrit non appelé (I) AA						
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB		AC			
	Frais de développement * CX		CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires AF		AG			
	Fonds commercial (I) AH	247 045	AI			247 045
	Autres immobilisations incorporelles AJ		AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL		AM			
	Terrains AN		AO			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Constructions AP		AQ			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels AR		AS			
	Autres immobilisations corporelles AT	21 835	AU	14 680		7 155
	Immobilisations en cours AV		AW			
	Avances et acomptes AX		AY			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS		CT			
	Autres participations CU		CV			
	Créances rattachées à des participations BB		BC			
	Autres titres immobilisés BD		BE			
	Prêts BF	1 209	BG			1 209
Autres immobilisations financières * BH	610	BI			610	
<b>TOTAL (II)</b> BJ	<b>270 698</b>	BK	<b>14 680</b>		<b>256 018</b>	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL		BM		
		En cours de production de biens BN		BO		
		En cours de production de services BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis BR		BS			
	Marchandises BT		BU			
	Avances et acomptes versés sur commandes BV		BW			
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)* BX	74 850	BY		74 850
Autres créances (3) BZ		36 438	CA		36 438	
DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé CB		CC			
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)		CD			
	Disponibilités CF	95 277	CG		95 277	
Charges constatées d'avance (3)* CH	795	CI		795		
<b>TOTAL (III)</b> CJ	<b>207 360</b>	CK			<b>207 360</b>	
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW					
	Primes de remboursement des obligations (V) CM					
	Écart de conversion actif * (VI) CN					
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b> CO	<b>478 058</b>	1A	<b>14 680</b>		<b>463 378</b>

Renvois : (1) Dont droit au bail :  CP (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :  (3) Part à plus d'un an :  CR

Clause de réserve de propriété : \* Immobilisations :  Stocks :  Créances :

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise		2 CLEAN		Néant <input type="checkbox"/> *
			Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :..... 3 000.....)	DA	3 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, .....	DB		
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input style="width: 50px;" type="text" value="EK"/> )	DC		
	Réserve légale (3)	DD	300	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input style="width: 50px;" type="text" value="B1"/> )	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * <input style="width: 50px;" type="text" value="EJ"/> )	DG		
	Report à nouveau	DH	189 754	
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	27 838	
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	<b>TOTAL (II)</b>	DL	220 892	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	<b>TOTAL (III)</b>	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	<b>TOTAL (III)</b>	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	132 587	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input style="width: 50px;" type="text" value="EI"/> )	DV	9 271	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	7 713	
	Dettes fiscales et sociales	DY	88 072	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
Autres dettes	EA	4 843		
Compte réglé	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	<b>TOTAL (IV)</b>	EC	242 486	
	Ecarts de conversion passif *	ED		
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE	463 378	
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	242 486		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	192		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

### ③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

DGFIP N° 2052-SD 2022

		Exercice N		Total	
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires		
Désignation de l'entreprise : 2 CLEAN				Néant <input type="checkbox"/> *	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC	
	Production vendue	biens *	FD	FE	FF
		services *	FG	FH	FI
	Chiffres d'affaires nets *	EJ	FK	FL	
	Production stockée *			FM	
	Production immobilisée *			FN	
	Subventions d'exploitation			FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)			FP	
	Autres produits (1) (11)			FQ	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS	
	Variation de stock (marchandises)*			FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	
	Impôts, taxes et versements assimilés *			FX	
	Salaires et traitements *			FY	
	Charges sociales (10)			FZ	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *		GA
			- dotations aux provisions		GB
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GC
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD	
	Autres charges (12)			GE	
Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>				GG	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *		(III)	GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré *		(IV)	GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM	
	Différences positives de change			GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO	
Total des produits financiers (V)				GP	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *			GQ	
	Intérêts et charges assimilés (6)			GR	
	Différences négatives de change			GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT	
Total des charges financières (VI)				GU	
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>				GV	
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>				GW	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) \* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

④

## COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		2 CLEAN		Néant <input type="checkbox"/> *		
				<b>Exercice N</b>		
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>			HD		
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	590	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>			HH	590	
<b>4 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)</b>				HI	(590)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			(IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices *			(X)	HK	4 918	
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>				HL	769 157	
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>				HM	741 319	
<b>5 – BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – total des charges)</b>				HN	27 838	
<b>RENVOIS</b>	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	Dont	<ul style="list-style-type: none"> <li>— produits de locations immobilières</li> <li>— produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)</li> </ul>		HY	
	(3)	Dont	<ul style="list-style-type: none"> <li>— Crédit-bail mobilier *</li> <li>— Crédit-bail immobilier</li> </ul>		IG	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			HP	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			HQ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IH	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			IJ	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			IK	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			HX	
	(9)	Dont transferts de charges			RC	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) <b>A5</b>	RD	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A1	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A2	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives <b>A6</b>		obligatoires <b>A9</b>	A3		
	Dont cotisations facultatives Madelin <b>A7</b>		Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite <b>A8</b>	A4		
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			<b>Exercice N</b>		
	amende			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
	denouement prud homal			33	557	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			<b>Exercice N</b>		
				Charges antérieures	Produits antérieurs	

**PREAMBULE**

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022 dont le total est de 463 377,85 E et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de 27 837,90 E, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Règles et méthodes comptables
- Changements de méthode

**1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

**1.1 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Type	Durée
Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Brevets	07 ans
Agencements, aménagements des terrains	de 06 à 10 ans
Constructions	de 10 à 20 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

**1.2 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT**

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

**1.3 - CREANCES ET DETTES**

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

**2 - CHANGEMENTS DE METHODE**

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le P.C.G. 2014 homologué par arrêté du 8 septembre 2014
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce

## **2 CLEAN**

E.U.R.L. au capital de 3 000,00 Euros

**Siège social** : 76 RUE DE LA MINE

34980 SAINT-GELY-DU-FESC

**R.C.S** : 795407535

-----

### **Rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31/12/2022**

MAXIME TRAVERSIER, associé unique et gérant de la société 2 CLEAN, soussigné, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2022, avoir établi le présent rapport de gestion sur la situation et l'activité de la Société durant l'exercice écoulé.

L'annexe aux comptes annuels comporte toutes explications complémentaires.

#### **ACTIVITE DE LA SOCIETE**

Au cours de cet exercice social, nous avons réalisé un chiffre d'affaires net de **763 302,02** Euros contre **608 714,18** Euros au titre de l'exercice précédent.

Ce chiffre d'affaires est principalement constitué de prestations de services à la personne.

Nos charges d'exploitation se sont élevées globalement à **734 910,76** Euros pour l'exercice, contre **614 568,77** Euros pour l'exercice précédent.

Compte tenu de la structure de nos activités, les postes de charges les plus importants sont les suivants :

- Les autres achats et charges externes ressortent à **178 247,38** Euros au 31/12/2022 contre **89 288,63** Euros pour l'exercice précédent.
- Les impôts et taxes ressortent à **7 007,53** Euros au 31/12/2022 contre **11 894,00** Euros pour l'exercice précédent.
- Les salaires et traitements ressortent à **502 224,65** Euros au 31/12/2022 contre **473 416,25** Euros pour l'exercice précédent, et les charges sociales correspondantes à **44 066,01** Euros au 31/12/2022 et **30 793,50** Euros pour l'exercice précédent.
- Les dotations aux amortissements et provisions, quant à elles, ressortent à **3 340,07** Euros au 31/12/2022 contre **8 843,16** Euros pour l'exercice précédent.

Le résultat financier de l'exercice s'élève à **-847,68** Euros, contre **39,49** Euros pour l'exercice précédent.

Enfin, le résultat exceptionnel s'établit à **-590,05** Euros au 31/12/2022, contre **0** Euros au titre de l'exercice précédent.

En conséquence, et après déduction de toutes charges, impôts, et amortissements, notre résultat net se solde par un bénéfice de **27 837,90** Euros contre un bénéfice de **653,70** Euros au titre du précédent exercice.

Nous ne voyons pas d'autres éléments importants à vous communiquer au titre de l'exercice écoulé.

#### **EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE**

Aucun événement important n'est survenu depuis la clôture de l'exercice.

#### **EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR**

Maintien du CA.

#### **ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT**

Notre société ne procède pas à des travaux de recherche et de développement.

#### **FILIALES ET PARTICIPATIONS**

Néant

#### **PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS ET AFFECTATION DU RESULTAT**

Nous vous présentons les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 ainsi que l'évolution de leurs principaux postes par rapport à l'exercice précédent.

#### **Bilan :**

##### ***A l'actif:***

- Les valeurs immobilisées brutes sont de **270 697,78** Euros, les amortissements et provisions correspondants de **14 679,73** Euros, soit un montant net de **256 018,05** Euros contre un montant net pour l'exercice précédent de **258 854,20** Euros.
- Les stocks et en-cours de production nets ressortent à **0** Euros, contre **0** Euros pour l'exercice précédent.

- Les créances et disponibilités nettes sont de **206 564,80** Euros, contre **205 033,07** Euros pour l'exercice précédent.

***Au passif:***

- Les capitaux propres s'élèvent à **220 891,64** Euros, contre **193 053,74** Euros pour l'exercice antérieur.
- Les emprunts et dettes ressortent à **242 486,21** Euros contre **265 308,53** Euros l'année précédente.

**Compte de résultat :**

Les produits d'exploitation ressortent à **769 104,39** Euros au 31/12/2022, contre **615 297,98** Euros pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation s'établit à **34 193,63** Euros, contre **729,21** Euros au titre de l'exercice précédent.

Par ailleurs, une comparaison plus détaillée des charges figure au paragraphe "Activité de la Société".

**Résultats - Affectation :**

L'exercice clos le **31/12/2022** fait ressortir un **bénéfice de 27 837,90** Euros. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de **189 753,74** Euros. Le résultat à affecter ressort ainsi à **217 591,64** Euros.

Nous vous proposons de l'affecter Au report à nouveau pour un montant de **217 591,64** Euros

**RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES**

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois précédents exercices.

**DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT**

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de **33,00** Euros, correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement.

**CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Nous allons également vous présenter le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce.

**MODIFICATION DE LA REMUNERATION DU GERANT**

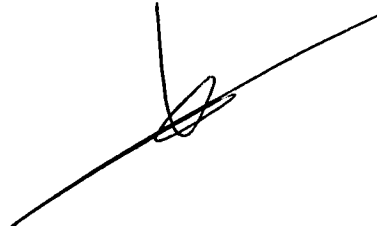
Enfin, nous vous demanderons de vous prononcer sur la modification de la rémunération de la gérance.

**Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre gérant, pour l'exercice écoulé.**

Fait à SAINT-GELY-DU-FESC

Le 09/02/2023

La gérance



## **2 CLEAN**

Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée  
au capital de 3 000,00 Euros

**Siège social** : 76 RUE DE LA MINE  
34980 SAINT-GELY-DU-FESC

**R.C.S** : 795407535

-----

### **RAPPORT SPECIAL DU GERANT SUR LES CONVENTIONS** **WISEES PAR L'ARTICLE L223-19 DU CODE DE COMMERCE** **Exercice clos le 31/12/2022**

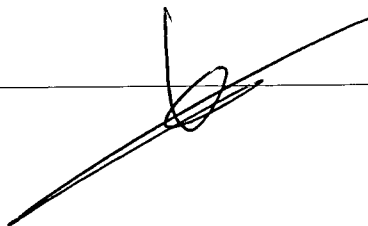
Cher associé,

En application des dispositions des articles L 223-19 et suivants du Code de commerce, nous portons ci-après à votre connaissance les conventions visées aux-dits articles, intervenues, poursuivies ou exécutées au cours de l'exercice écoulé entre la société et les personnes suivantes :

- Convention 1 : Cocontractant : gérant, Monsieur Maxime TRAVERSIER  
Personne concernée, gérant, Monsieur Maxime TRAVERSIER  
Rémunération nette : 64500 euros  
Complément de rémunération : 46449 euros. (Prise en charge des cotisations sociales personnelles).  
D'où total rémunération : 110949 euros  
En sus : remboursement de frais de déplacement : 5199 euros.
- Convention 2 : Cocontractant : gérant, Monsieur Maxime TRAVERSIER  
Personne concernée, gérant, Monsieur Maxime TRAVERSIER  
Compte courant créateur non rémunéré.

Nous espérons que vous voudrez bien donner votre approbation aux conventions ci-dessus énoncées.

**La gérance**

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'M' followed by a long horizontal stroke that extends to the right and then curves back down.

## 2 CLEAN

E.U.R.L. au capital de 3 000,00 Euros

Siège social : 76 RUE DE LA MINE

34980 SAINT-GELY-DU-FESC

R.C.S : 795407535  
-----

### PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 27/02/2023

au siège social, Le 27/02/2023, à 19h

Monsieur MAXIME TRAVERSIER, détenant 300 parts sociales, Associé unique de la société 2 CLEAN, société à responsabilité limitée au capital de 3 000,00 Euros.

Il est établi une feuille de présence signée par les personnes présentes à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés à l'associé unique, au gérant, et/ou au Commissaire aux Comptes, ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

- les copies des lettres de convocation et les récépissés postaux ;
- la feuille de présence (à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés) ;
- le rapport de gestion de la gérance ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 ;
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce ;
- le texte des questions écrites adressées par les associés dans les conditions légales ;
- le texte des projets de résolutions.

L'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2022, et affectation des résultats,
- Rapport spécial du gérant sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce,
- Approbation de ces conventions,
- Quitus à la gérance,
- Révision de la rémunération de la gérance,
- Questions diverses.

Il a été donné lecture :

- du rapport de gestion de la gérance,
- du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

L'ordre du jour comporte les résolutions suivantes :

#### **Décision n° 1**

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 lesquels font apparaître un bénéfice de **27 837,90** Euros.

L'associé unique approuve également le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéfices soumis à l'impôt sur les sociétés s'élevant à 33,00 Euros.

En conséquence, l'associé unique donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

## ***Décision n° 2***

### **Résultat – Affectation**

L'associé unique entérine les comptes de l'exercice clos le 31/12/2022 faisant ressortir un bénéfice de 27 837,90 Euros. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de 189 753,74 Euros. Le résultat à affecter ressort ainsi à 217 591,64 Euros.

L'associé unique décide d'affecter le résultat de 217 591,64 Euros Au report à nouveau pour un montant de 217591,64 Euros.

### **Rappel des dividendes distribués**

L'associé unique prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices (art. 243 Bis du code général des impôts).

## ***Décision n° 3***

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 33,00 Euros, correspondant à des dépenses et des charges non déductibles fiscalement, visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts.

## ***Décision n° 4***

L'associé unique approuve les opérations intervenues au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

## ***Décision n° 5***

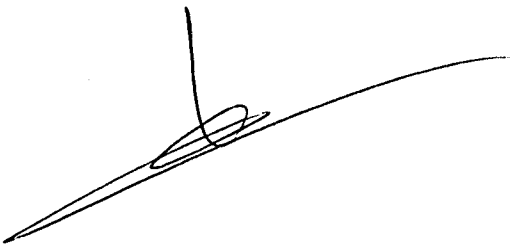
L'associé unique décide de modifier la rémunération du gérant pour la porter à 120000 Euros annuels maximum, à compter du 01/01/2023.

## ***Décision n° 6***

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique.

### **La gérance**

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.